

Bassens, le 29 septembre 2021

Mesdames, Messieurs

Le CMOB organise son déballage d'Automne, le **SAMEDI 16 OCTOBRE 2021 de 9h à 17h**, sur la place de la Commune de Paris (place du marché).

La mise en place s'effectue de **6h 30 à 9h impérativement**.

**A votre arrivée, vous devez obligatoirement stationner sur le parking attenant et aller à l'accueil vous concernant retirer votre dossier d'emplacement, avant votre entrée sur le site.**

Voir les explications au verso de ce courrier.

Le rangement s'effectue à partir de **17h** et les sorties de la place seront fermées impérativement à **18h 30**.

Il ne faudra pas oublier de laisser l'emplacement propre (des bennes de récupération sont à votre disposition)

**Pièces justificatives à fournir :**

**Pour les particuliers :**

1. Remplir **obligatoirement** sur le bulletin d'inscription joint à ce courrier l'attestation sur l'honneur certifiant si c'est le 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> vide grenier auquel vous participez depuis le 01/01/2021
2. La carte d'identité ou de séjour de l'exposant pour retirer le dossier d'inscription à votre arrivée.

**Pour les professionnels :**

1. Le K bis certifiant votre inscription au registre du commerce
2. Le livre de police, à jour à la date de la manifestation, sur lequel sera apposé le cachet de l'organisateur.

Comme les années précédentes, les réservations se feront à l'aide du bulletin joint à ce courrier et dûment complété.

Votre inscription et le règlement est à retourner impérativement avant le **MERCREDI 13 OCTOBRE 2021**.

**Pour celles et ceux qui le souhaitent, nous organisons des permanences de 17h à 19h dans le local situé dans le bâtiment vestiaires (ALGECO) à droite du Château des Griffons (fléchage).**

- Les lundis 04 et 11 octobre
- Les mercredis 06 et 13 octobre
- Les vendredis 01 et 08 octobre

Un reçu de votre règlement vous sera remis lors du retrait du dossier d'emplacement le jour de la manifestation.

**Nous vous rappelons que la vente d'armes est interdite (couteaux, objets tranchants, armes blanches, etc....).**

**AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ CONCERNANT LES EXPOSANTS QUI ONT RÉGLÉ LEUR EMPLACEMENT ET QUI NE POURRONT ÊTRE PRÉSENT LE JOUR DE LA MANIFESTATION**

**Tournez SVP**

## **ORGANISATION VIDE-GRENIERS**

### **MESURES SANITAIRES À RESPECTER PAR LES EXPOSANTS**

- Le port du masque est obligatoire pour tous, visiteurs et exposants.
- Les exposants doivent faire respecter la distanciation physique sur leur stand. Si des files d'attente se forment, les personnes doivent se tenir à 1 m minimum de distance les uns des autres.
- Les exposants doivent avoir du gel hydroalcoolique sur leur stand.
- Les visiteurs ne doivent pas toucher les produits.
- Lors du paiement, il faut éviter la manipulation de la monnaie en mettant en place une corbeille pour récupérer l'argent

### **MESURES SANITAIRES MISES EN PLACE PAR L'ORGANISATEUR**

- Il y aura comme les années précédentes 2 accueils :
  - 1 accueil afin de retirer le document d'emplacement pour les dossiers reçus complets
  - 1 accueil pour compléter ou remplir le dossier de réservation et retirer le document d'emplacement
- Restauration rapide sur place (FOODTRUCK), seule la vente à emporter est autorisée afin de ne pas générer de regroupement (pas de mange-debout).
- L'organisateur veillera à ce que les consignes soient bien respectées par tous (un service de surveillance des allées sera assuré par des bénévoles).

**Pour tous renseignements contacter le 05 57 77 39 81 (boite vocale) et uniquement ce numéro.**

**Une réponse vous sera apportée dès que possible.**

Le Président du C.M.O Bassens

Gilbert DAILL

PJ : attestation inscription